

# LETTRE OUVERTE

# à l'attention de Monsieur TROUSSEL

Président du Conseil Départemental de Seine Saint Denis



Le 25 février 2019

La protection de l'enfance garantit-elle la prise en compte

des besoins fondamentaux des enfants, adolescents et mères-enfants en Seine Saint Denis?

A partir de 2014, le Conseil Départemental souhaite la mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Centre Départemental Enfants et Familles (foyers de l'enfance publics du 93). Un travail de concertation s'établit alors entre la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF) du Conseil Départemental et le CDEF au sujet de l'offre d'accueil du service Public en matière de protection de l'enfance.

Le CDEF est un établissement public autonome qui dispose de 361 places réparties en 18 structures, organisées en 5 pôles, sur tout le département : Urgence (0-18 ans), Mère-enfants (enceinte ou avec enfants), Pôle Enfant à Villepinte (3-14 ans), Pôle Enfant Borniche à Mary-sur-Marne (0-12 ans) et le Pôle adolescent (14-21 ans).

Les services d'accueils se présentent sous 3 formes :

- Les services d'urgence dont la durée d'accueil n'excède pas 3 mois
- Les services à moyen et long terme dont la durée d'accueil varie entre 1 et 3 ans en moyenne
- Le service de suivi et d'accompagnement à domicile des familles sur une durée à moyen terme

Pour rappel, en 2015, les discussions entre la DEF et la Direction du CDEF semblent avoir fait consensus autour de la :

- La transformation de deux structures à moyen terme, du pôle adolescent, en Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation (1 structure d'accueil pour filles âgées de 14 à 18 ans à Villemomble et 1 structure d'accueil pour garçons âgés de 14 à 18 ans à Epinay).
- La création d'un service d'accompagnement à domicile (SAPMN).
- La création d'un Service d'Accompagnement au Retour (SAR).

Pourtant en 2016, <u>l'augmentation à 160 places d'urgence sur le service public</u> est fortement souhaitée par le Conseil Départemental remettant en cause le consensus trouvé au sujet de la diversification des modes d'accueil au CDEF.

Pour le Conseil Départemental, le CDEF doit être « la porte d'entrée » de l'urgence pour tout type d'accueil quels que soient le nombre et les profils des jeunes accueillis (ASE, PJJ, Pédopsychiatrie...) et ce malgré l'autonomie de notre établissement public depuis 2004.

Bien que la DEF ait souhaité que le projet d'établissement du CDEF (axé sur la prééminence de l'urgence et l'inconditionnalité des accueils) voit le jour à l'été 2016, la Direction du CDEF de l'époque a refusé indiquant que les salariés n'avaient pas été concertés à ce sujet.

Cette dernière a également mis en exergue le danger pour les enfants et les agents que représentait une prise en charge en urgence de « cas complexes » au sein des structures collectives du CDEF, notamment au regard du sureffectif constant dans nos services d'accueils.

Les syndicats CGT et FO ne cessent de dénoncer l'accueil inconditionnel et le sureffectif constant au CDEF, sans moyens supplémentaires accordés, qui pénalisent l'accompagnement de qualité que nous devrions offrir aux usagers. Cela engendre une perte de sens au regard de notre mission de protection de l'enfance mais également une usure professionnelle croissante chez les salariés du CDEF.

D'autant que l'excédent budgétaire qui découle de cette suractivité, s'élève à plusieurs millions d'euros chaque année et est repris par le Département (en atténuation de notre prix de journée). Cela ne permet pas au CDEF de développer ses services en s'adaptant aux besoins de la population accueillie ni de renforcer les moyens humains pour un accompagnement de qualité comme il le souhaiterait.

En février 2018, faute d'accord entre la DEF et le CDEF sur le devenir de notre établissement, vous vous êtes positionné en émettant une LETTRE DE CADRAGE à l'attention du CDEF. Votre courrier impose alors un projet d'établissement sur la période 2019-2024, à budget constant, axé sur 160 places en urgence afin de garantir, selon vous, un accueil de qualité des enfants et adolescents en Seine Saint Denis.

Les syndicats CGT, FO et les salariés du CDEF sont inquiets de telles décisions MODIFIANT STRUCTURELLEMENT NOTRE ETABLISSEMENT en axant la priorité sur l'accueil en urgence et en supprimant de fait les places à moyen et long terme :

	SUPPRESSION DE PLACES A MOYEN ET LONG TERME entre 2017 et 2019
Pôle-Enfant VILLEPINTE <b>3-14 ans</b>	34 PLACES SUPPRIMEES
	➤ Suppression de la FARANDOLE - 20 places d'accueil à moyen et long terme dont 10 places pour les 6-10 ans et 10 places pour les 11-14 ans - St Denis (2019)
	Suppression du service Fratrie PHENIX de 12 places d'accueil - 6-14 ans - Villepinte (2019)
	➤ Suppression du service KIRIKOU pour les petits 3-6 ans de 10 places d'accueil à moyen et long terme - Villepinte (2019)
	<ul> <li>Création de 10 places en moyen et long terme sur un service fratrie qui accueillerait des enfants de 3 à 17 ans - Villepinte (2019)</li> </ul>
	<ul> <li>Baisse de la capacité d'accueil à moyen terme de 12 à 10 places pour le groupe ESCALE (2019)</li> </ul>
	<ul> <li>Augmentation de 19 suivis aux 11 suivis déjà existants sur le service d'accompagnement à domicile ADOPHE (janvier 2019)</li> </ul>
Pôle ADOLESCENTS <b>14-21 ans</b>	66 PLACES SUPPRIMEES
	Suppression de 12 places à moyen terme garçons 14-18 ans sur Epinay (depuis octobre 2017)
	Suppression de 10 places à moyen terme filles 14-18 ans sur Villemomble (depuis octobre 2017)
	Suppression de 10 places à moyen terme sur Sevran (2019)
	Suppression de 15 places à moyen terme sur Montfermeil (2019)
	Suppression du SSA et de ses 19 places pour jeunes majeurs (2019)
	PLUS AUCUNE PLACE A MOYEN ET LONG TERME SUR LE POLE ADOLESCENT

## **POUR TOUS CONTACTS:**

Les syndicats du CDEF 93 - Avenue du Président Coty 93420 VILLEPINTE Yasmina SELLOU (CGT) - 06.37.59.04.19 - <a href="mailto:syncgtcdef93@aol.fr">syncgtcdef93@aol.fr</a> Kathy TESTON (FO) - 06.09.64.18.62 - <a href="mailto:forceouvrierecdef@gmail.com">forceouvrierecdef@gmail.com</a>

Pôle MERE-ENFANT	10 PLACES SUPPRIMEES  ➤ Suppression de 10 places d'accueil à moyen et long terme pour les mères majeures avec enfants sur le CASTEL DE L'ERMITAGE au Raincy (2019)
Pôle Enfant BORNICHE <b>0-13 ans</b>	<ul> <li>Suppression du groupe DAUPHINS BLEUS et de ses 11 places d'accueil à moyen et long terme pour les 6-13 ans sur Borniche (décembre 2018)</li> <li>Baisse de la capacité d'accueil des 4 autres groupes de 11 à 10 places chacun (2019)</li> </ul>
Pôle URGENCE	

# 125 PLACES SUPPRIMEES DANS LE SERVICE PUBLIC EN MOYEN ET LONG TERME

Cette suppression de places à moyen et long terme <u>AU PROFIT</u> d'une augmentation de places en urgence aura pour conséquence de créer <u>davantage</u> de rupture dans le parcours des jeunes que nous accueillons du fait que l'on ne pourra plus leur garantir de stabilité ni d'accompagnement serein dans nos foyers publics de l'enfance.

Un tel projet déclenchera indubitablement une augmentation des violences dans nos foyers et une maltraitance institutionnelle généralisée dont les premiers touchés seront les usagers que nous accueillons.

## NOUS, PROFESSIONNELS DU CDEF 93,

refusons d'être acteurs et complices de cette destruction organisée et initiée sans réflexion sur l'avenir de nos foyers publics et sur les conséquences subies par les usagers placés sous notre responsabilité pour lesquels nous devons assurer une protection!

La PETITION INTERSYNDICALE CGT-FO, diffusée le 11 janvier dernier, POUR la préservation du service public dans le respect de ses missions de protection de l'enfance et CONTRE ce projet d'établissement dangereux, a recueilli 423 SIGNATURES. Monsieur MOLOSSI, Président du Conseil d'Administration du CDEF et madame NICOT, Directrice Générale du CDEF, en ont été destinataires lors de l'AG du personnel le 29 janvier dernier. Cette pétition met en exergue la non-adhésion des professionnels du CDEF, et plus largement de la protection de l'enfance, à ce projet destructeur pour le service public et la population accueillie.

## FERMETURE DU SERVICE DE PETITS KIRIKOU ET CREATION DE GROUPE DE FRATRIE 3-17 ANS

Le projet tend à faire disparaître KIRIKOU, service d'accueil à moyen et long terme, destiné aux enfants âgés de 3 à 6 ans, avec ou sans fratrie, situé en Seine Saint Denis. Ce service est pourtant partie intégrante du pavillon petite enfance, crée expressément dans une optique de protection et de réponses aux besoins des enfants de cet âge, au regard des conséquences de 26 ans d'expériences de groupes d'accueil transversaux (tranche d'âge élargie) sur un <u>site de plusieurs hectares</u>.

## **POUR TOUS CONTACTS:**

Les syndicats du CDEF 93 - Avenue du Président Coty 93420 VILLEPINTE Yasmina SELLOU (CGT) - 06.37.59.04.19 - <a href="mailto:syncatcdef93@aol.fr">syncatcdef93@aol.fr</a> Kathy TESTON (FO) - 06.09.64.18.62 - <a href="mailto:forceouvrierecdef@gmail.com">forceouvrierecdef@gmail.com</a>

Pour rappel, dans les années 1998, le Pavillon de la petite-enfance a vu le jour sur le pôle de Villepinte pour un accompagnement de meilleure qualité permettant de respecter le rythme et les besoins des plus petits mais également de les protéger de la violence des plus grands.

<u>20 ANS APRES</u>, vous remettez en cause l'utilité de ce service public à moyen et long terme, destiné aux enfants en bas-âge, qui est unique dans le Département. L'idéologie serait de penser que tous les petits devraient être accueillis en famille d'accueil. <u>La diversification des modes d'accueil est primordiale tant au regard de la Loi que des besoins des enfants et familles accompagnés.</u>

Monsieur le Président, fermer cette structure ne pourra être qu'au détriment de ces petits qui subiront les conséquences délétères de cette décision que nous avons déjà connues. Ces enfants n'ont pas à être sacrifiés en vertu d'économie budgétaire ou d'idéologie familiale.

De plus, votre lettre de cadrage guidant notre projet d'établissement sous-entend que nous n'accueillerions pas de fratrie dans le CDEF ce qui est totalement erroné puisque l'accueil de fratrie s'effectue depuis de nombreuses années tant sur le pôle Urgence, Borniche que Villepinte. Sachant que ce dernier, en plus des autres services, possède un groupe dédié exclusivement à l'accueil de fratrie âgée de 6 à 14 ans, ouvert depuis une dizaine d'années (PHENIX).

La réflexion menée de longue date sur l'accueil d'enfants d'âges différents, notamment de petits en structure collective, qui a conduit à la création du Pavillon Petite-enfance sur le site de Villepinte permet aisément le maintien de lien des fratries de 0 à 14 ans (compte tenu que le service de Placement Familial d'Urgence se situe également sur Villepinte).

D'ailleurs, vous-même ainsi que monsieur MOLOSSI souhaitez qu'une POUPONNIERE voit le jour au CDEF pour préserver ces petits alors pourquoi détruire un partie de ce capital ?

Concernant l'accueil de fratrie sur des tranches d'âges transversales de 3 à 17 ans, cela pourrait tout à fait se mettre en place sur un lieu plus cocoonant comme la FARANDOLE puisque cette structure de petite capacité accueille déjà des enfants d'âge primaire et des préadolescents. Il suffirait juste d'élargir le projet et d'aménager les locaux (barrière de sécurité enfant, cache prise, porte anti pinces-doigts...), ce qui ne serait pas insurmontable d'autant que ce dispositif serait opérationnel rapidement. L'argument indiquant que les locaux de la FARANDOLE ne seraient pas adaptés à ce public compte tenu de la présence d'escaliers est un prétexte puisque les autres structures pensées pour l'accueil de fratrie de 3 à 17 ans en possèdent également.

#### LA FARANDOLE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, la FARANDOLE est intégrée comme structure départementale au Conseil Général rattachée au foyer de l'enfance de Villepinte. Dans un principe de diversification et de complémentarité de sa mission au service des usagers, le pôle Villepinte gère cette maison d'enfants, située au cœur du centre-ville de Saint Denis, qui est totalement intégrée à la cité.

<u>Le 21 décembre 2018</u>, la responsable de service de la FARANDOLE annonce aux enfants la fermeture programmée des 2 services de la structure accueillant les enfants de 6 à 14 ans en moyen et long terme. L'émotion est alors à son comble pour les jeunes accueillis qui ne comprennent pas cette décision.

<u>Le 31 décembre 2018</u>, les enfants remettent aux éducateurs une lettre qui vous est destinée que l'équipe éducative de la FARANDOLE vous a transmise.

Lors de l'AG du personnel du 29 janvier 2019, les éducateurs de la FARANDOLE interpellent monsieur MOLOSSI, Président du Conseil d'Administration du CDEF, au sujet de l'absence de réponse faite aux enfants de la FARANDOLE par vos soins. Celui-ci informe qu'un courrier à destination des enfants est en cours.

<u>Le 1<sup>er</sup> février 2019</u>, les personnels de la FARANDOLE apprennent par un courrier que vous adressez à madame NICOT, Directrice Générale du CDEF, votre mécontentement et votre inquiétude considérant une instrumentalisation de la parole des enfants par l'équipe éducative.

Les syndicats CGT et FO s'inscrivent en faux sur les procès d'intention que vous portez à l'encontre des professionnels de la FARANDOLE. Ils soutiennent que l'écriture est un mode primordial de communication fortement développé dans l'éducation spécialisée. En effet, ce moyen d'expression permet à l'enfant, qui se rend systématiquement responsable des actes des adultes, de s'inscrire différemment dans son histoire et d'en prendre du recul. Cette élaboration intellectuelle et psychologique lui permet d'être pleinement acteur de sa vie et d'être plus serein dans sa construction.

Sachez que les enfants de la FARANDOLE attendent votre réponse et cela a été justement relayé par leurs éducateurs lors de l'Assemblée Générale du 29 janvier dernier.

Monsieur le Président, vous ne pouvez ignorer le sentiment d'incompréhension de ces enfants alors qu'ils se sont positionnés comme citoyens et responsables de leur futur devenir en vous écrivant. L'annonce d'un moratoire concernant la fermeture de ce foyer serait bien évidemment considérée comme une réponse pour ces derniers.

En tant que professionnels, permettez-nous de nous questionner sur les raisons invoquées pour cette fermeture mettant en avant des locaux inadaptés. Comment peut-on comprendre cet argument alors que cela n'a jamais posé de problème depuis 30 ans que cette bâtisse accueille des enfants. La FARANDOLE est une des structures du CDEF la mieux entretenue et qui demeure, de par sa petite capacité d'accueil, un lieu cocoonant reconnu de tous.

Le foyer de l'enfance La FARANDOLE travaille avec plus d'une quinzaine de circonscriptions de l'ASE et nous pouvons constater que le nombre des mesures sur l'Ouest, le Centre et le Sud du département (de l'ile saint Denis à Bobigny) s'élève à 3167 prises en charge physiques (foyers publics et privés, FA, lieux de vie en province) alors que l'Est du département présente 1618 prises en charge physiques. Ce qui démontre l'importance de maintenir cette structure ouverte au regard des besoins importants et zones géographiques concernées.

La richesse de la structure de la FARANDOLE est portée par le travail d'accompagnement de qualité qui y est produit mais également par la construction de longue haleine d'un partenariat complet, reconnu par tous (éducation nationale, culture, santé, sport, justice, famille, population ...). D'ailleurs, l'annonce de la fermeture de cette structure qui garantit par son emplacement une prise en compte des familles, une prise en charge de qualité et une bientraitance pour les enfants accueillis a provoqué de vives émotions tant de la part des jeunes que des professionnels et partenaires de cette structure. Ce qui est d'ailleurs relevé par le succès de la pétition en ligne, lancée le 21 janvier dernier, qui recueille près de **2500 SIGNATURES** à ce jour.

Sachez que l'argument du déplacement d'activité des 2 services de la FARANDOLE vers la structure de Villepinte est un mensonge puisque les équipes éducatives de la Farandole et de l'ASE ont été sollicitées pour effectuer les orientations en dehors du CDEF.

Monsieur TROUSSEL, fermer la Farandole serait une grave erreur et nous vous demandons de revenir sur cette décision incompréhensible dont les raisons inhérentes nous échappent.

#### ADOPHE PUBLIC SANS MOYENS SUPPLEMENTAIRES

ADOPHE PUBLIC est un service de suivi et d'accompagnement à domicile des enfants et familles du Département sur un secteur défini. Le souhait du CDEF de diversifier son offre d'accueil conformément aux Lois 2007 et 2016 en matière de protection de l'enfance est essentiel. Cependant, cela ne doit pas donner lieu à une sous-évaluation des moyens humains pour mener à bien cette mission. En effet, entre 2017 et 2019, ce service a vu sa capacité d'accueil doublée passant de 11 à 30 suivis d'enfants sans obtenir de moyens supplémentaires. Il est clair que des services comme ADOPHE ne représentent pas le même coût financier, étant 2 fois moins cher que les places en internat, mais le renforcement des effectifs parait indéniable pour maintenir un travail de qualité de nos usagers sans que les agents de ce service frôlent l'épuisement professionnel compte tenu de l'augmentation des suivis familiaux.

#### MODIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DE BORNICHE

BORNICHE correspond au 2<sup>e</sup> pôle enfant du CDEF. Il présente une magnifique infrastructure, située à Mary sur Marne en Seine et Marne qui a fait l'objet d'une donation, au profit du Conseil Général à l'époque, sous condition de l'utilisation en faveur de la protection de l'enfance. Ce pôle comporte plusieurs services dont la taille est de la même envergure que celui de Villepinte. Cependant, compte tenu de son éloignement, ce lieu d'accueil reste à moyen et long terme même si les accueils en urgence peuvent se faire par période en fonction de l'embolie du dispositif départemental. Durant les groupes de travail sur le projet d'établissement (entre le mois de mars et mai 2018) avait été évoqué la fermeture de BORNICHE et le déplacement du service du PF sur des villes adjacentes au 93. Ce qui est une hérésie compte tenu de la gratuité et la capacité de ce lieu d'accueil mais également de l'éloignement des familles d'accueil qui habitent sur plusieurs départements aux alentours de Mary sur Marne. Cette idée semblait abandonnée au profit de la fermeture d'un groupe de moyen et long terme de 11 places qui a pris effet en décembre 2018. Bien que le projet d'établissement 2019-2024 n'acte aucun autre projet pour ce pôle, les professionnels nous informent de modifications futures, à savoir la transformation d'un groupe 6-13 ans au profit de l'accueil de 12-14 ans et la création spécifique d'un groupe de fratrie alors que le pôle BORNICHE accueille, depuis de longues dates, les fratries sur l'ensemble de ses services. Sans compter la convention de l'école interne qui serait remise en cause par l'éducation nationale. Ce qui ne laisse pas entrevoir un avenir de bonne augure pour ce pôle dont les changements ne s'opèrent qu'en off sans officialisation auprès des Instances Représentatives du Personnel ni du Conseil d'Administration du CDEF.

#### SERVICES D'URGENCE ET ORIENTATION DES JEUNES

La nécessité de services d'accueil d'urgence n'est remise en question par aucun professionnel au regard de la demande exponentielle. Néanmoins cela ne doit pas se faire au détriment des places à moyen et long terme qui restent primordiales. Pourquoi l'augmentation de places en urgence et la suppression des places à moyen terme nous dérangent ? Cela réside dans le repérage de difficultés récurrentes d'orienter les jeunes et principalement les adolescents depuis plusieurs années maintenant. Les structures d'accueil Adolescents à moyen et long terme permettent tout simplement de sécuriser le parcours de vie de ces jeunes dans un principe de vase communiquant du fait de la mise à disposition de places pérennes et de places d'urgence dans notre établissement.

Devant cette situation d'embolie du dispositif d'urgence et les conséquences inhérentes dans le parcours des jeunes, il nous parait irresponsable de maintenir la décision de fermer toutes les places à moyen et long terme du pôle Adolescent de notre établissement. Ces constats étant partagés par de nombreux professionnels de la protection de l'enfance du Département.

# SERVICE SEMI-AUTONOMIE POUR LES JEUNES MAJEURS (SSA)

Bien que le CDEF ait fait des propositions de réduction du prix de journée du SSA, concurrentiel à l'associatif (voir moins cher), afin de garantir la pérennité de ce service et continuer l'accompagnement de jeunes majeurs placés en Seine Saint Denis, vous avez décidé malgré tout la fermeture de ce dispositif public prochainement.

Pourtant la proposition de Loi déposée par madame Brigitte Bourguignon en juillet 2018 s'oriente et préconise une sécurisation des parcours des jeunes placés à l'ASE jusqu'à 21 ans voir 25 ans, ce qui ne semble pas être la position tenue par le Conseil Départemental de Seine Saint Denis au regard de cette décision de fermeture de longue date du SSA.

Cependant, le jeudi 14 février dernier, Adrien Taquet, nouveau secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, en visite à Saint-Denis a annoncé un plan national pour les jeunes placés devenus majeurs, accompagné d'une augmentation de budget passant de 400 000 euros à 12 Millions d'euros pour la Seine Saint Denis.

Ainsi, compte tenu des moyens supplémentaires que nous disposerons pour assurer la continuité de l'accompagnement des jeunes majeurs placés en Seine Saint Denis ayant atteints leurs 18 ans, maintiendrez-vous la fermeture du SSA? Nous rappelons que ce service public d'une capacité de 19 places au CDEF est dédié spécifiquement à cette population, son projet répondant aux besoins d'émancipation de ces jeunes et aux « zéros sorties sèches » que vous prônez.

#### DISPOSITIF DE JEUNES EN TRES GRANDES DIFFICULTES (TGD)

L'accueil spécifique des jeunes en très grandes difficultés (TGD) a été un point de désaccord entre le CDEF et la DEF au sujet du mode d'accueil nécessaire à cette population. Nous réaffirmons que ces jeunes ont besoin de structures spécifiques prenant en compte leurs difficultés et que les internats classiques comme le CDEF n'ont pas les moyens de mettre en place un accompagnement éducatif de qualité.

Il est irresponsable que les jeunes présentant des problématiques de développement importants ne soient plus aujourd'hui identifiées car cela ne favorise pas une prise en compte efficiente de leurs difficultés intrinsèques.

Sachant que l'accompagnement de ces jeunes au sein de foyer associatif s'élève à 550 € environ et que le prix de journée au CDEF est quant à lui à 250 € environ, par ces chiffres, nous comprenons l'intérêt économique pour le Conseil Départemental de ne plus identifier ces jeunes. En refusant de prendre en compte leurs spécificités et leurs besoins, non seulement vous les mettez en danger mais aussi ne faites qu'accentuer les ruptures successives avec les lieux d'accueil et personnes repères dans leur parcours au regard de l'inadaptation à leur problématique. Vous mettez également en danger tous les autres enfants accueillis dans ces mêmes lieux qui n'ont pas d'autres choix que de s'effacer au profit de problématique plus importante ou à l'inverse de développer des comportements violents ou passages à l'acte en mimétisme.

Vous ne pouvez pas nous imposer d'abandonner ces jeunes à leur sort et de participer implicitement à la destruction de leur avenir. Force de notre expérience, transformer exclusivement le pôle adolescent en accueil d'urgence est une réponse aux besoins immédiats et non une vision à long terme pour l'avenir de notre jeunesse. Devons-nous rappeler que l'adolescence est une période charnière et de fragilité sans ajouter à cela des ruptures dans le parcours de vie de ces jeunes. La DEF et le Conseil Départemental veulent-ils que le CDEF devienne une « fabrique de délinquants » ? Avez-vous si peu d'espoir pour notre jeunesse et la place que doivent tenir nos foyers publics dans l'offre d'accueil départementale ? N'avons-nous pas une responsabilité collective dans l'aide portée à ces jeunes afin qu'ils deviennent des adultes citoyens demain ? Pensez-vous que nos foyers publics ne sont qu'un mode de gardiennage sans réflexion éducative à long terme pour le bien-être des jeunes que nous accueillons, qui sont déjà tellement traversé par leur histoire et les fractures de la société ?

<u>Pourquoi prônons-nous la conservation de l'accueil à moyen et long terme de structures publiques garçons et filles dans le Département ?</u>

Tout simplement du fait, qu'un jeune qui n'a pas 18 ans dont la situation ne permet pas un retour en famille dans l'immédiat, et pour lequel une orientation est envisagée en MECS (structures pérennes classiques), ne se livrera qu'auprès d'adultes disponibles avec qui il aura construit un lien de confiance. Cette période de latence travaillée à l'admission permet de rechercher l'adhésion du jeune à son placement, ce qui est un élément primordial à tout travail éducatif. Le fait d'échanger, de poser les motifs de placement avec le jeune et d'en comprendre les tenants et aboutissants permet une continuité dans la prise en charge. Si cette étape est bâclée, le séjour du jeune est souvent plus complexe ce qui ne servira pas l'objectif du placement. L'accueil en urgence des jeunes est nécessaire mais si les places d'orientations sont saturées, que le jeune ne voit pas sa situation évoluée, alors le placement sera plus destructeur que profitable. C'est ainsi que notre accompagnement en foyer devient maltraitant pour ces jeunes qui ne se sentent pas entendus dans leurs souhaits et besoins.

Les conséquences pour l'adolescent sont soit un effacement et une inhibition totale mais plus généralement cela se présente par une récurrence de passages à l'acte (déscolarisation, fugue, addictions, violences...). Ces symptômes permettent à l'adolescent d'exprimer sa souffrance aux yeux des adultes qui doivent le protéger. Le jeune présente alors un parcours chaotique qui ne lui permet pas de se construire. Les éducateurs sont soumis à un véritable travail de fourmis pour tenter de répondre à ces besoins et trouver la solution adaptée le plus rapidement possible. Quant aux jeunes qui auraient la possibilité de retourner chez leurs parents avec un suivi en milieu ouvert, ils sont confrontés à une importante attente pouvant s'étendre jusqu'à 18 mois, comme le témoigne l'appel des juges pour enfants du tribunal de Bobigny. Dans ce contexte, les relations encore fragiles entre parents et enfants conduisent le plus souvent à un placement faute de suivi de ces situations. Concernant le retour prématuré de jeunes dans leur famille, par la volonté de libérer des places, cela fausse totalement l'évaluation des situations mettant à mal les usagers dans leurs parcours. Quant aux jeunes qui atteignent leur majorité, malgré l'aide des équipes éducatives, il ne faut pas croire qu'ils ne rencontrent pas de difficultés pour trouver des solutions d'hébergements et cela malgré l'obtention de contrat jeune majeur. Certains sont mêmes contraints d'appeler le 115 ce qui n'augure pas un début prometteur dans la vie. Pour les jeunes à problématiques complexes, la tâche est encore plus rude faute de structure adaptée à leurs problématiques. Ces derniers stagnent dans les structures d'urgences ce qui engendre une augmentation de leurs symptômes du fait d'un mode d'accueil et de prise en charge totalement inadaptés, avant de se retrouver finalement à la rue.

En réfléchissant ainsi vous transformez nos foyers publics en bombe à retardement et lieux insécures pour les enfants et jeunes que nous accueillons au détriment de la mission de protection à laquelle nous sommes assujettis.

Le critère économique serait-il plus important pour le Conseil Départemental que les moyens alloués à un accompagnement personnalisé à chaque jeune relevant de la protection de l'enfance?

## LE CASTEL DE L'ERMITAGE (Raincy)

L'abandon pur et simple de l'activité préventive et sociale du Castel à destination des mères majeures avec enfants est incompréhensible et nous interroge sur son but si ce n'est de détruire un dispositif qui a démontré son efficacité et qui est à ce jour unique sur le Département.

Savez-vous quel âge en moyenne ont les mamans que nous accueillons au Castel?

Savez-vous dans quelles conditions nous accueillons les mères majeures sur la structure Georges Sand dédiée à l'urgence ?

A-t-on pris en compte l'analyse et le savoir-faire de l'équipe de Colette Coulon qui accueille les mères mineurs enceintes ou avec enfants sur Saint Ouen, en moyen terme, avant de modifier le projet du Castel de l'Ermitage destiné à l'accueil de mères majeures avec enfants vers l'accueil de mères mineures enceinte ou avec enfants ?

Ne pensez-vous pas que l'expérience des équipes du pôle mères-enfants soit une richesse à exploiter afin d'alimenter la réflexion avant toute modification de projets de service ? A ce jour, aucun chiffre ne nous a été transmis mettant en lumière la prégnance de l'accueil de mineurs enceintes ou avec enfants dans le Département. Plutôt que de détruire un dispositif pérenne nécessaire à l'accueil de mères majeures avec enfants dans le Département, il serait nécessaire de réfléchir de façon plus affinée sur l'évolution de l'offre d'accueil publique pour ce pôle.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, notre DEMANDE DE MORATOIRE SUR LE PROJET GLOBAL D'ETABLISSEMENT serait une solution pour prioriser la réponse aux besoins en faveur d'une protection de l'enfance publique de grande envergure et un accompagnement de qualité par des agents qualifiés. Les professionnels du CDEF par leur engagement ont toujours su réfléchir à des propositions novatrices, force est de constater qu'elles n'ont pas toujours été prises en compte.

Comme nous le savons tous, un projet non construit et non partagé par ceux qui doivent le mettre en œuvre ne peut être que voué à l'échec.

De ce fait, nous souhaiterions vivement vous rencontrer afin d'échanger sur le devenir du CDEF et sur les injonctions posées concernant le Projet d'Etablissement 2019-2024.

En vous remerciant par avance de votre compréhension et l'intérêt que vous porterez à cette demande.

Yasmina SELLOU et Kathy TESTON Secrétaires Générales des syndicats

CGT et FOldy CDEF 93.

Courrier envoyé par mail et en recommandé avec AR N° 1A 151 860 7229 1